

The background of the slide is a vibrant landscape photograph. It shows a lush green field in the foreground with several white daisies with yellow centers. The field extends into rolling green hills under a bright blue sky filled with soft, white clouds. The overall scene is bright and cheerful.

Bienvenue à l'Assemblée Générale Ordinaire de Syneole

27 Février 2020

Bordeaux – Salon Aquibat

Mot d'Accueil du Président



Sujet récurrent

« la défense de la Qualité de nos prestations »



Ordre du jour

- MOT D'ACCUEIL DE PRÉSIDENT
- PRÉSENTATION DU CONSEIL SYNDICAL DE SYNEOLE
- RAPPORT MORAL
- RETOUR SUR LES RÉUNIONS EN RÉUNIONS EN REGIONS
- RAPPORT FINANCIER
- VOTE CONCERNANT LA CARTE INTERACTIVE DES ADHÉRENTS
- APPEL À CANDIDATURE
- QUE FAIRE CONTRE LA FRAUDE
- POINT SUR LA REGLEMENTATION ÉNERGÉTIQUE 2020
- RAPPELS SUR LES BONNES PRATIQUES SUR LES MESURES D'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR DES RÉSEAUX
- RETOUR SUR LES MESURES DE LA PERFORMANCE DES BÂTIMENTS
- ÉCHANGES AVEC LA SALLE
- POINT SUR LE CARNET NUMÉRIQUE

Présentation des 11 Membres du Conseil



Président
C. D'Haëne



Trésorier
L. Huet



Secrétaire
J. Auriel



Administrateur
F. Bricaud



Administrateur
E. Bebin



Administrateur
G. Frances



Administrateur
D. Faniez



Administrateur
JC. Léonardi



Administrateur
A. Cerisier



Administrateur
JL. Capou



Administrateur
P. Mercier

Rôles des membres du bureau

Club Perméa Cédric, Jean-Louis, Franck, Antoine, Gilles	Commission formation : Franck et Jérôme
Club ventilation Franck, Cédric, Jérôme, Jean-Claude	Commission Qualibat : • 8711, • 8721 • 8731 Lionel, Emmanuel, Gilles, Jérôme, Antoine, Franck, Cédric
GT application Promevent Franck, Cédric, Jérôme, Emmanuel, Jean-Claude	FAQ Philippe, Jérôme, Jean-Claude, Richard, Cédric, Jean-Louis
Gt moisissure dans bâtiment Cédric, Lionel, Philippe	DPE Antoine, David, Jérôme et Cédric
GT Thermographie Cédric, Emmanuel, Jean-Claude, Philippe, Jean-Louis	Attestation de fin de travaux Lionel, Jérôme, Antoine et Philippe
Gt Formation (organismes de formations) – Antoine, Gilles, Cédric, Rémi Pelini, Jean-Louis	Acoustique Jean-Claude, Gilles, Philippe, Lionel

Syneole plus proche et plus opérationnel ...

Avec un permanent depuis 2017 : lien formalisé et efficacité d'action

Cécile MARTELIN,
*Assistante administrative
et relationnelle pour SYNEOLE*

Permanence tous les matins de la semaine



Les Missions, Administratives de Cécile

Elle est joignable du lundi au vendredi de 8^h30 à 12^h pour :

- Organiser la relation avec vous, Adhérents, Professionnels de la Métrologie,
- Ecouter, transmettre,
- Réaliser le suivi des mails,
- Mise à jour du site internet (FAQ, Mailing, actualités, ...)
- Développement et rayonnement de Syneole.

Vous pouvez la contacter :

- ☎ 06 30 97 41 24
- ✉ c.martelin@syneole.org
- 📍 4, Monnay – 71 170 Chauffailles

Domaines de compétences de SYNEOLE

- Tests de perméabilité à l'air des bâtiments,
- Tests de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques,
- Contrôles et mesures de réseaux aérauliques,
- Mesures acoustiques,
- Thermographie,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Attestation de conformité,
- Mesures de la QAI,
- Contrôles demandés par les labels,
- ...

Représentation Syneole

RAPPEL : CONDITIONS REQUISES pour que SYNEOLE intègre un groupe de travail ou une commission :

- La demande est faite officiellement à Syneole par la structure demandeuse
- Le Bureau de Syneole valide ou non la participation
- Le Bureau de Syneole désigne son ou ses représentants
- Si possible désigne un suppléant à chaque titulaire

Commissions et Groupes de Travail ou Syneole est présent

- COMMISSIONS QUALIBAT 8711, 8721 ET 8731,
- COMMISSION DE VALIDATION DES FORMATION,
OPERATEURS 8711 ET 8721,
- CLUB PERMÉA,
- CLUB VENTILATION,
- GROUPE RÉFÉRENTIEL EFFINERGIE,
- CONSEIL D'ADMINISTRATION EFFINERGIE,
- GT FORMATIONS,
- GT ÉTALONNAGE,
- GT APPLICATION DU PROTOCOLE PROMEVENT,
- GROUPE REFLET PROMEVENT TERTIAIRE
- GT LIVRE BLANC DE LA VENTILATION,
- GT THERMOGRAPHIE DU BÂTIMENT,
- GT MESURE DES BÂTIMENTS IGH,
- ACOUSTIQUE,
- GT ATTESTATION DE FIN DE TRAVAUX,
- COMMISSION DPE.

Actions menées par Syneole en 2019

- Entrée au groupe référentiel d'effinergie
- élu au conseil d'administration d'effinergie
- Envoie d'un courrier aux communautés d'agglomérations
- Création de groupes de travaux au sein du bureau
- Réunions en régions
- Contribution au gt attestation
- Suivi de dossiers de fraude pour des membres du syndicat avec des sanctions prises en commission qualibat
- Faq réponse dans des délais très rapides aux questions des adhérents

Actions menées par Syneole en 2019

**Participations à des conférences,
débats, réunions techniques**

**11 commissions Qualibat
+ réunions avec institutionnels /partenaires
+ 7 réunions bureau**

Qualité de nos actions appréciée

Et

reconnue par nos Partenaires.



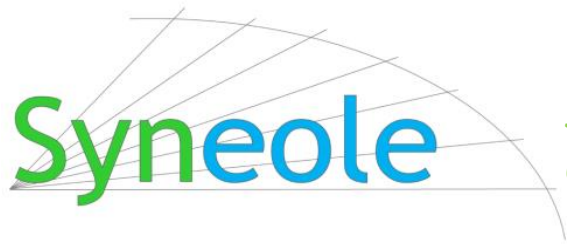
**Reconnu comme
le représentant
de notre profession**

**De plus en plus
de sollicitations...**

Point sur les réunions organisées en Régions

E.BEBIN





*Syndicat Professionnel
de la Métrologie et de la Vérification des Bâtiments*

E.BEBIN

Réunion en régions :

- Aix en Provence le 04/10/2019
- Rennes le 23/10/2019
- Paris le 6/11/2019
- Vierzon le 19/11/2019

Bilan réunions région Syneole en 2019

- Objectifs :
- Mieux Connaitre les attentes de chacun
 - échanger entre nous des problèmes rencontrés
 - créer des groupes de travail pour actions

Principales préoccupations

- D'ordre réglementaire

RE 2020

Quelles incidences sur nos métiers, quelles opportunités ?

Rénovations : quelles mesures ?

Fréquences d'étalonnage trop élevées

Attestation de fin de chantier en logements collectifs : pourquoi pas nous !

Clarification concernant les règles de mesurage des extensions

Principales préoccupations

- liées à Qualibat
 - Procédure de certification/vérification Qualibat, audits Qualibat ... lourd
 - Réalisation d'une bibliothèque des recommandations et la diffuser
 - Fonctionnement des commissions, pertinence du suivi, difficulté à justifier clairement certains AtBat
 - Contrôle des bâtiments tertiaires à renforcer
 - Etablissement d'une liste des réserves récurrentes lors des audits de suivi des opérateurs

Demande d'Actions à mener

- Auprès des mairies, des communautés de communes et des institutions du bâtiments pour rappeler la réglementation et les obligations de mesures des bâtiments,

Un premier mail a été envoyé en région PACA suite à la réunion d'Aix,

- Accompagnement des adhérents sur certaines prestations (ex : tertiaire)

Une profession qui arrive à maturité

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'opérateurs moyens par entreprise	1,24	1,20	1,28	1,32	1,33	1,36	1,42	1,46	1,52	1,58	1,61

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'entreprises	25	132	232	432	608	674	657	620	571	561	556
Evolution du nombre d'entreprises	733%	428%	76%	86%	41%	11%	-3%	-6%	-8%	-2%	-1%
Nombre d'opérateurs de mesures	31	158	296	571	806	917	933	906	869	885	894
Evolution du nombre d'opérateurs	520%	410%	87%	93%	41%	14%	2%	-3%	-4%	2%	1%

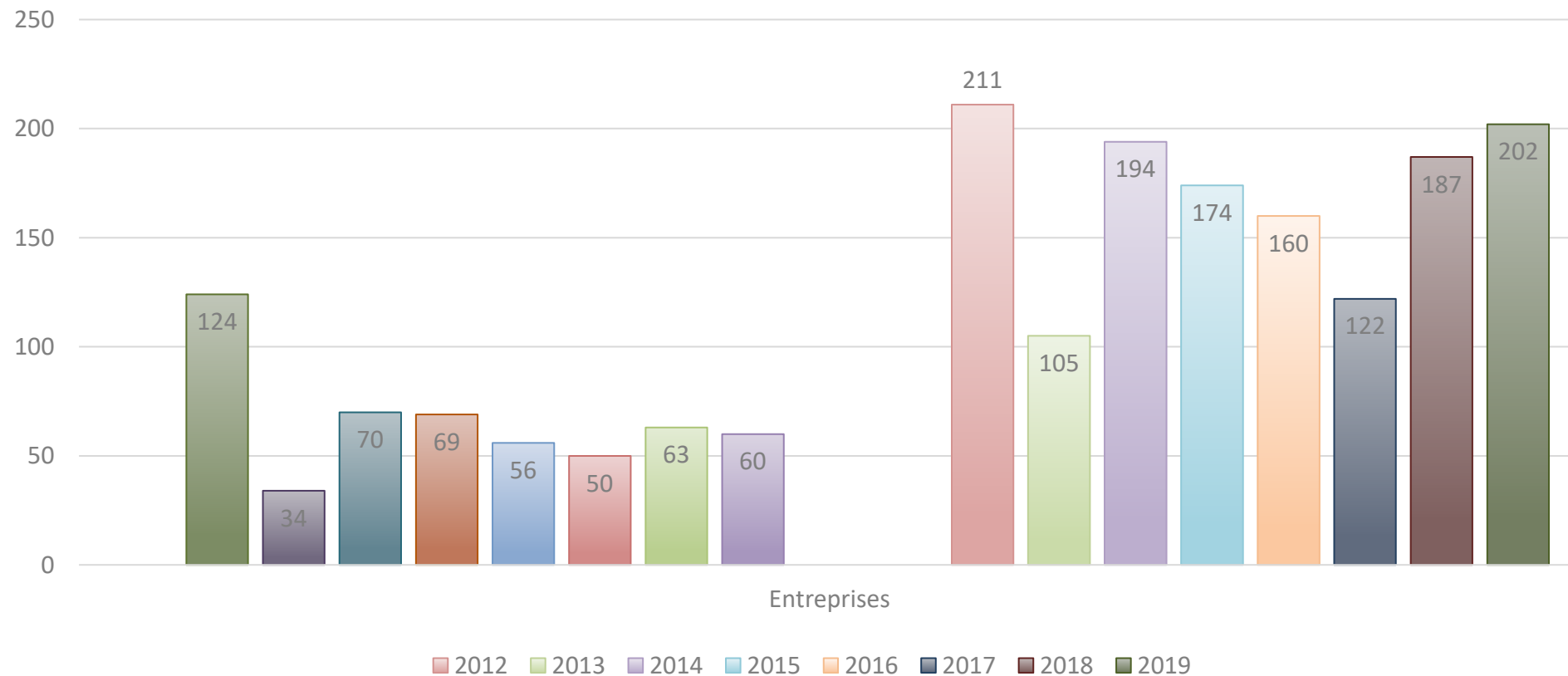
Evolution des Adhérents à syneole

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
------	------	------	------	------	------	------	------

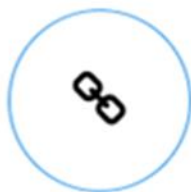
Nombre d'entreprises	432	608	674	657	620	571	572	556
Nombre d'entreprises adhérentes SYNEOLE	124	34	70	69	56	50	63	60
% d'adhérents	29%	6%	10%	11%	9%	9 %	11 %	10,8%

Nombre d'opérateurs de mesures	571	806	917	933	906	869	797	894
Nombre d'opérateurs adhérents SYNEOLE	211	105	194	174	160	122	187	202
% d'adhérents	37%	13%	21%	19%	18%	14 %	23 %	22,6%

Evolution des adhérents - Syneole



Les bénéfices d'être adhérent à syneole



Réseau social

Tisser un lien riche entre
nos pratiques,
nos expériences
et nos connaissances.



Connaissances

Avoir accès à
une FAQ de Qualité.



Union

A plusieurs, nous pouvons
défendre nos métiers
et nos valeurs auprès des
instances professionnelles.

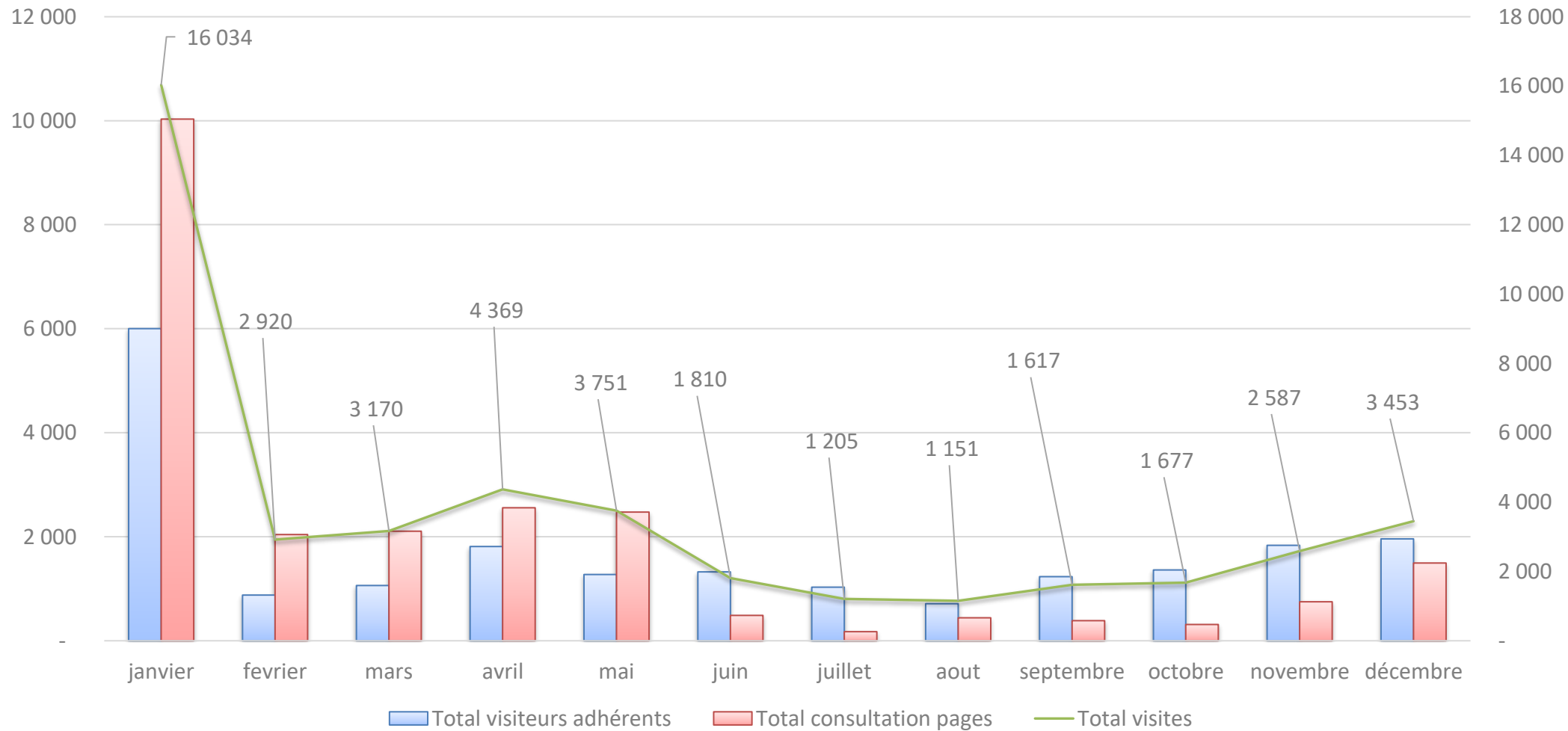


Force

Ensemble, il est plus facile de faire
face aux nombreux défis et
obstacles.

Une newsletter diffusée en moyenne 1 fois / mois pour faire redescendre des informations importantes de manière succincte et rapide.

Rapport statistique consultation pages site Syneole / 2019



Petit rappel de principe

- Synéole est un syndicat à but non lucratif.
- Nos seuls revenus sont les cotisations de nos membres.
- Nos seules dépenses sont celles de fonctionnement :
 - Les membres du bureau sont tous bénévoles
 - Salaire de notre assistante : Cécile
 - Frais de déplacement (train... et encore)
 - Communication (site internet, web-ex.....)
 - Administratif : Taxes, assurance, comptable, ...
 - Fonctionnement : réunions, cocktails, ...

Mais nous nous devons d'être à l'équilibre financier pour pouvoir financer notre développement.

Conditions d'adhésion

Cas n°1 : Entreprise qualifiée QUALIBAT 8711 ou 8721

- ✓ Etre Mesureur autorisé 8711 ou/et 8721 QUALIBAT

Cas n°2 : Entreprise ou personne morale non-qualifiée par QUALIBAT 8711 ou 8721

- ✓ Etre en règle avec la législation (*personne physique ou personne morale*)
- ✓ Justifier d'un dispositif technique de mesure de la perméabilité à l'air des constructions conforme à la norme NF EN ISO 9972

Cas n°3 : Toute Entreprise exerçant une activité professionnelle de Métrologie du Bâtiment à savoir une activité de contrôles, de mesures de recherche et de la détection des pathologies de la construction.

Pièces à fournir

Cas n°1 :

- ✓ Formulaire à compléter
- ✓ Extrait KBIS ou Avis INSEE
- ✓ Certificat QUALIBAT de l'année en cours

Cas n°3 :

- ✓ Formulaire à compléter
- ✓ Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle
- ✓ Extrait KBIS ou Avis INSEE

Cas n°2 :

- ✓ Formulaire à compléter
- ✓ Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle faisant apparaître la mention "infiltrométrie".
- ✓ Extrait KBIS ou Avis INSEE

Modalités

- ✓ Remplir les conditions énumérées ci-dessus
- ✓ S'acquitter de la cotisation annuelle fixée en fonction du chiffre d'affaires total de l'entreprise toutes activités confondues suivant la grille ci-dessous.

0 à 100 k€ :	350,00 €
100 k€ à 250 k€ :	500,00 €
250 k€ à 500 k€ :	650,00 €
Plus de 500 k€	800,00 €
Partenaires et/ou Fournisseurs :	800,00 €

Merci d'envoyer le dossier complet au service administratif

SYNEOLE
Cécile Martelin
4, Monnay
71 170 CHAUFFAILLES

SYNEOLE - 117, rue de Charenton - 75 012 Paris – Email : president@syneole.org
Syndicat Professionnel immatriculé à la Mairie de Paris sous le n° 20793

Renouvellement de cotisation ☐

Nouvelle adhésion ☐

Adhésion Partenaire et/ou Fournisseur ☐

Nom : Prénom :

Né(e) le : Numéro de Siret :

Raison sociale :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tél. : Portable :

Fax : Email :

Site internet :

- Nombre de mesureurs autorisés QUALIBAT 8711 dans l'entreprise :
- Nombre de mesureurs autorisés QUALIBAT 8721 dans l'entreprise :
- Nombre de mesureurs dans l'entreprise :

☐ Montant de la cotisation 2018 en fonction de mon chiffre d'affaires HT total de l'entreprise toutes activités confondues déclaré en année n-1 sur la fiche QUALIBAT :

☐ Montant de la cotisation 2018 est fixé à 800€ pour les Partenaires et/ou Fournisseurs.

Voir la grille: http://www.syneole.org/Bareme-de-la-cotisation-2017_431.html

Activités de l'entreprise :

.....

Chiffre d'affaire total de l'entreprise H.T., année n-1 :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'adhésion et m'engage à fournir au Syndicat toute information ou document demandé nécessaire à la validation de mon adhésion.

Fait à :, le Tampon et signature :

Merci de nous retourner, par courrier, votre dossier complet, accompagné de votre règlement par chèque, à l'ordre de SYNEOLE au service administratif à l'adresse suivante :

SYNEOLE
Cécile Martelin
4, Monnay
71 170 CHAUFFAILLES

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter au : 06 30 97 41 24

Le Trésorier, Lionel HUET

SYNEOLE - 117, rue de Charenton - 75 012 Paris – Email : president@syneole.org
Syndicat Professionnel immatriculé à la Mairie de Paris sous le n° 20793

Rapport financier

L. HUET



Les principaux postes

2018

Frais de Fonctionnement
30 732

Recettes cotisations
29 625

Résultat - 1 095

2019

Frais de Fonctionnement
23 638

Recettes cotisations
26 484 (cpta)
Réal 29 250

Résultat + 2 846

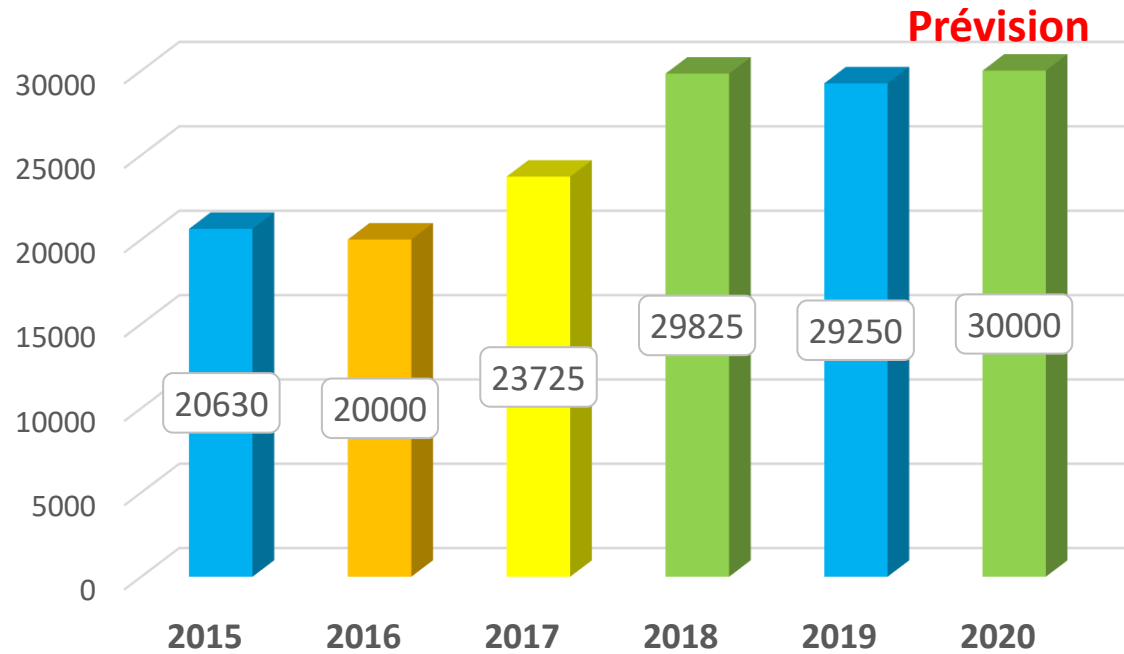
Trésorerie 2020:
+ 41 985 €

Charges	2018	2019
Fournit bureau	46	664
Frais de séminaire	0	
Domiciliation	869	898
Web ex téléconf	610	0
Frais de communication + site internet	3 662	0
Frais de déplacement	2828	1 046
Frais postaux	5	10
Services bancaires	213	201
honoraires	2388	1366
Cotisation effinergie/cinov	1838	1857
salaire	12 272	11 604
Charges sociales taxes	3 493	2 401
téléphone	419	1 443

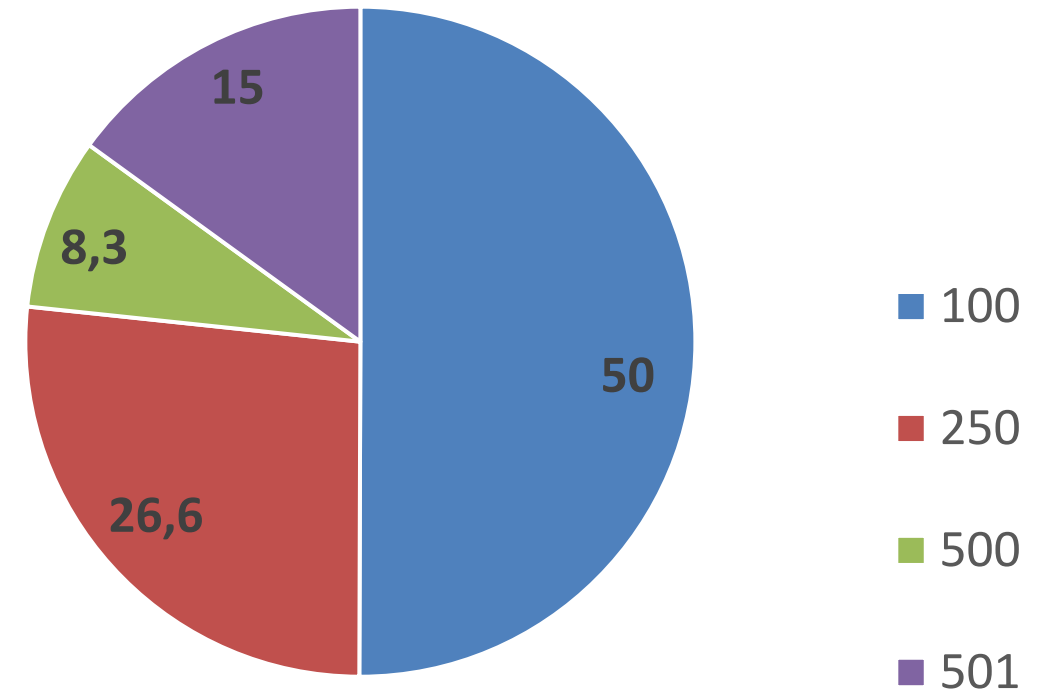


Attention
Certains charges sont décalées
en règlement

Evolution des cotisations en C.A



Répartition Entreprises par C.A en % en 2019



Rappel cotisations

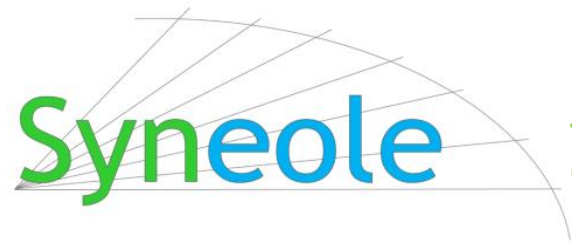
CA total/ent

COTISATION synéole

0 à 100 k€		350,00 €
100 k€ à 250 k€		500,00 €
250 k€ à 500 k€		650,00 €
> à 500 k€		800,00 €

VOTE CONCERNANT LA CARTE INTERACTIVE DES ADHÉRENTS

- Uniquement adresse siège social ?
- Ou également les adresses des agences ?
- Cette carte doit-elle être accessible que par les adhérents ? ou par tous ?



*Syndicat Professionnel
de la Métrologie et de la Vérification des Bâtiments*

APPEL À CANDIDATURE

QUE FAIRE CONTRE LA FRAUDE

- Envoyer les éléments à synéole pour analyse.
- Communication à qualibat en mettant synéole en copie.
- Communication le cas échéant et fonction du dossier à la répression des fraudes et ou plainte au commissariat.

POINT SUR LA REGLEMENTATION THERMIQUE – ÉNERGÉTIQUE

L. HUET

POINT SUR LA REGLEMENTATION ÉNERGÉTIQUE 2020

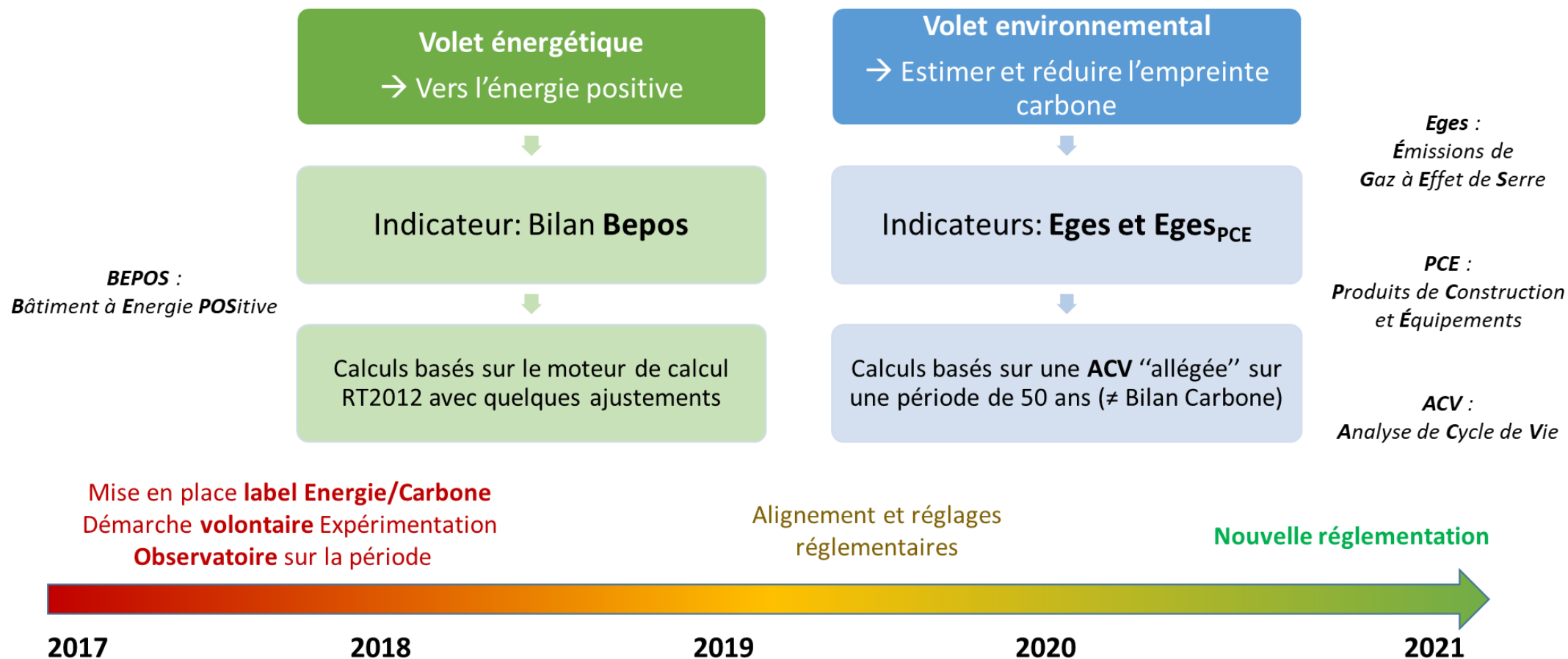
L. HUET



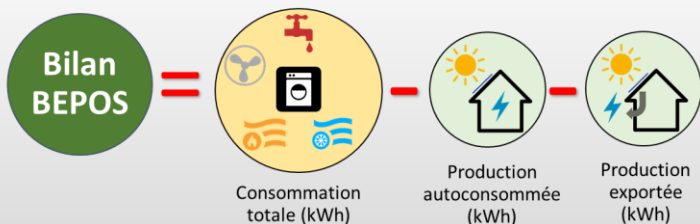
Point sur la R.E. 2020

- Incidence RE2020 sur notre activité
- Test de perméabilité à l'air
- Mesure de réseaux aéraulique
- Attestation fin de chantier
- RE 2020 et problème avec certains bureaux d'études

Dynamique Française vers des bâtiments neufs à **énergie positive** et à **faible empreinte carbone**



La formule



$$\text{Bilan BEPOS} = \text{Cep} + \text{Cau} - P_{\text{auto}} - P_{\text{exportée}}$$

CAU :
Consommations
Autres Usages

Les indicateurs

Indicateurs conservés

Bbio / Bbio_{max}

Cep / Cep_{max}

Tic / Tic_{réf}

(Bientôt remplacée par la
DIES)

Nouveaux indicateurs

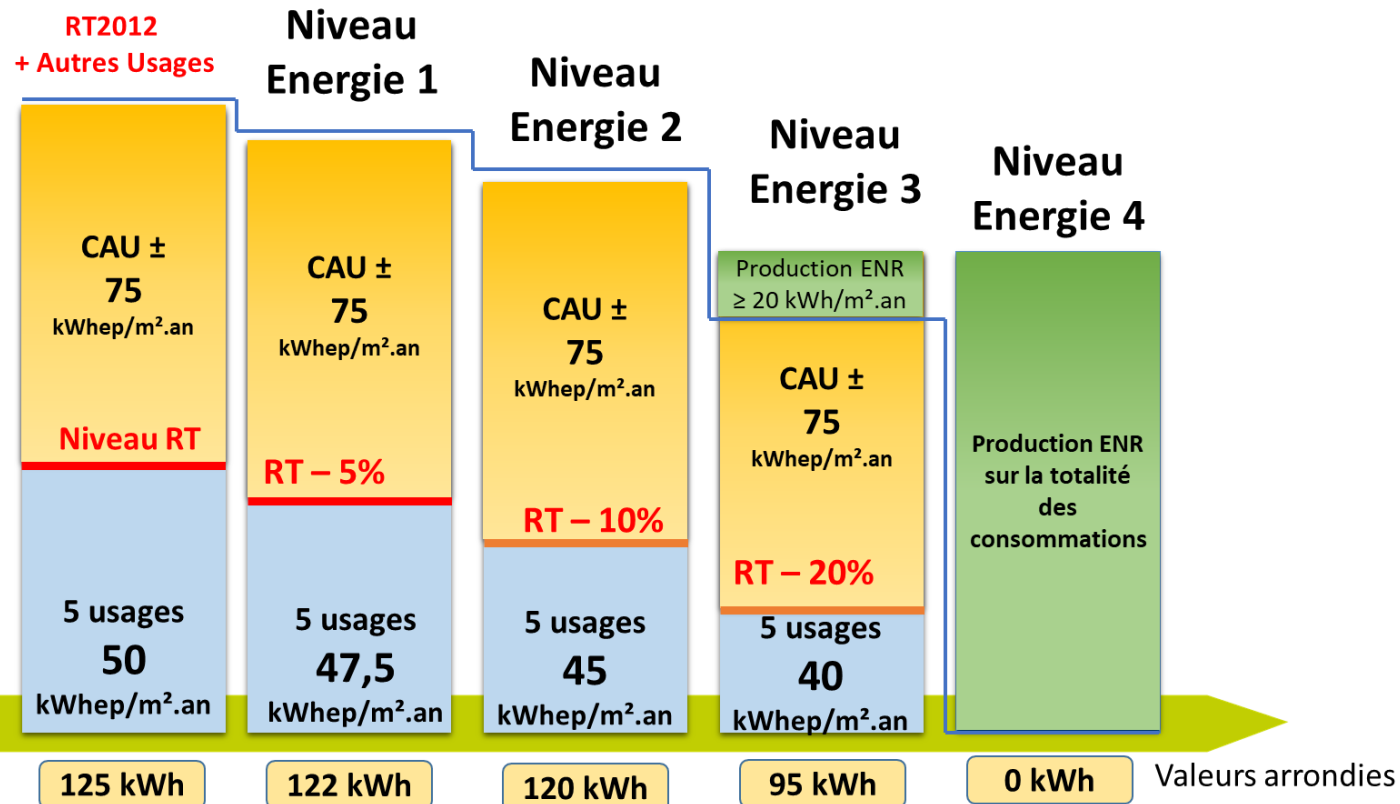
Bilan BEPOS /
Bilan BEPOS_{max}

DIES

Durée d'Inconfort en
Été Statistique

Les niveaux Energie en Maison individuelle (modulation à 1)

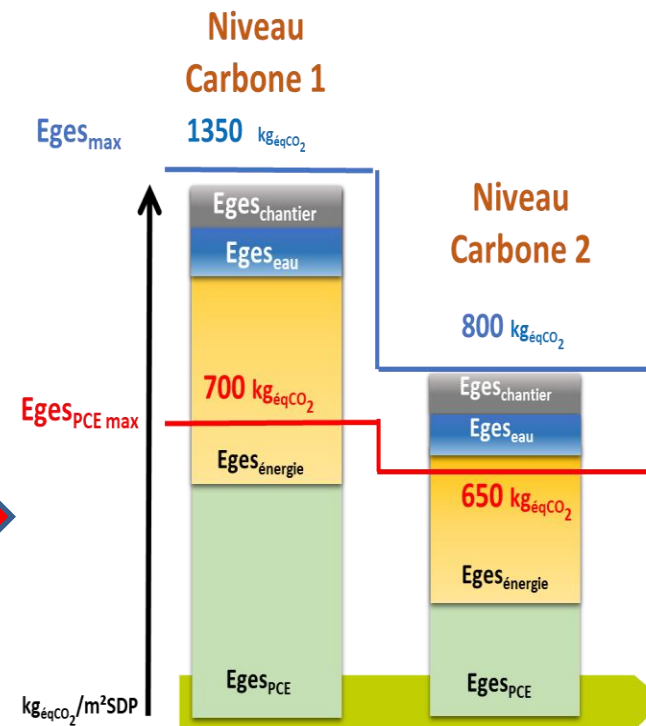
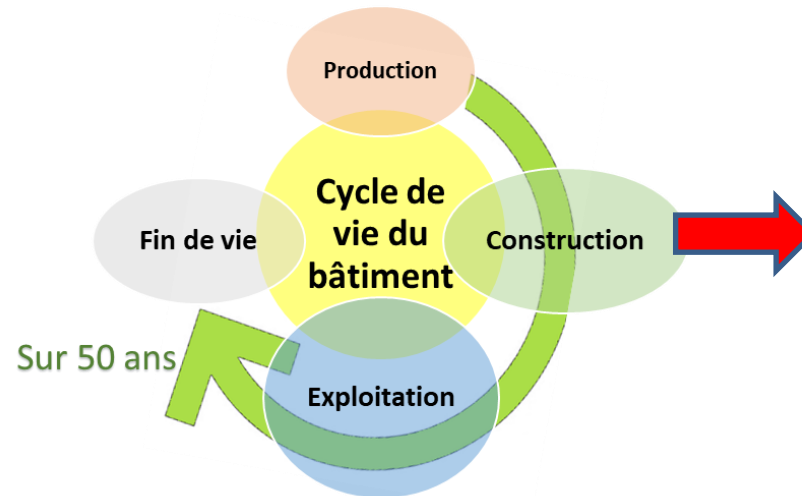
Bilan
BEPOS_{max}



Objectif de la promotion des bâtiment à **faible empreinte carbone** :

- **Evaluer** l'empreinte carbone dès la construction
- **Réduire** les gaz à effet de serre sur le cycle de vie
- **Valoriser** les matériaux recyclables et l'économie circulaire

Calculés à partir d'une ACV
"allégée" méthode retenue



Niveau Carbone 1

- **Accessible** à tous les modes constructifs de contraintes multiples.
- Vise à **impliquer** l'ensemble des acteurs de la filière.

Niveau Carbone 2

- **Valorise** les opérations les plus performantes.
- Nécessite une **réduction** de l'empreinte carbone des matériaux et équipements ainsi que des consommations énergétiques.

Valeurs max modulables en fonction :

- Nb de places de parking en surface et en souterrain / Type et surface du bâtiment/Géolocalisation du bâtiment

Indicateurs
Carbone

PCE :
Produits de
Construction et
Équipements

$E_{ges_{PCE}} / E_{ges_{PCE_{max}}}$

Eges :
Émissions de Gaz à
Effet de Serre

$E_{ges} / E_{ges_{max}}$

Eges s'exprime en kg eq.CO₂/m²SDP

Groupes d'expertise étude ACV

GE1-Périmètre de l'ACV
 GE2-Cadrage de la complétude et exigences de qualité de l'étude ACV et énergétique
 GE3-Stockage temporaire du carbone
 GE4-Fin de vie des bâtiments
 GE5-Données environnementales par défaut

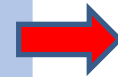
Groupes d'expertise étude énergétique

GE6-Conventions d'utilisation du bâtiment pour le calcul énergétique
 GE7-Correction et mise à jour de la méthode de calcul énergétique
 GE8-Confort d'été : indicateur et expression de l'exigence
 GE9-Prise en compte des autres usages mobiliers et immobiliers de l'énergie

Groupes d'expertise transversaux

GE10-Spécificités des bâtiments tertiaires
 GE11-Surfaces de référence
 GE12-Modulations des exigences
 GE13-Expression des exigences
 GE14-Modalités de prise en compte des innovations

GE15*-Obligation de recours à la chaleur renouvelable, ou plus globalement d'ENR



Retour
 d'expérience
 expérimentation
 Et simulations



Arbitrage de
 l'ETAT

Elaboration
 définitive RE
 2020

Publication des textes définitifs automne 2020
Application PC janvier 2021

Changement du facteur d'émission de CO₂ de l'électricité utilisée pour le chauffage

Dans le calcul E+C- le facteur d'émission pour le poste chauffage était fixé à 210 g/kWh.

Dans la nouvelle version RE 2020 il sera valorisé à 79 g/kWh soit une baisse de plus de 60%.

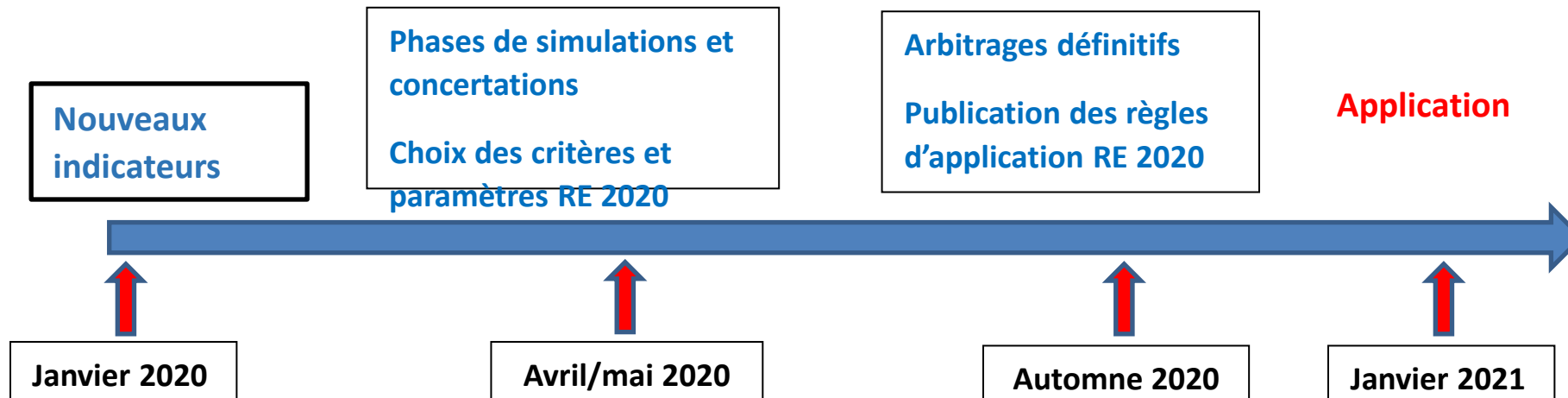
Conséquence une meilleure valorisation de l'électricité utilisée pour le chauffage dans le calcul de l'émission carbone de la construction.

Priorisation et donc renforcement de l'indicateur Bbio ou besoin bioclimatique

Le but recherché est de continuer à renforcer l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments indépendamment du mode de chauffage utilisé.

Changement du coefficient de conversion d'énergie Primaire/finale de l'électricité

Ce coefficient était jusque-là (RT 2012) de 2.58. Pour la RE 2020 il va passer à 2.3 soit quasiment un gain de consommation de 11%. C'est une prise en compte plus favorable de l'électricité, valorisant ainsi l'intégration pour les 50 prochaines années de l'évolution du mix électrique lors de la durée de vie des bâtiments.



- Mesures de perméabilité Bâti
 - Ponctuelle ou démarche qualité
 - Valeurs identiques 0,6, 1, 1,7 Q4 Pa surf : sauf labels ou autres
- Mesures réseaux
 - Démarches volontaires ou labels spécifiques
- Attestation de fin de chantier
 - Quid de la partie Carbone
- Fichiers de calcul RSET et XML
- Mesure de l'isolation du bâti
 - Méthode Cube et expérimentation DIANE et SEREINE
 - QAI une opportunité
 - Non systématique
 - Dimensionnement et mesures aux bouches

Maintenue

Maintenue en l'état

A priori maintenue

A harmoniser

Une Opportunité

RAPPELS SUR LES BONNES PRATIQUES MESURES D'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR DES RÉSEAUX

P. MERCIER



TESTS FINAUX (selon FD E51-767)

Le réseau doit être complet (sur l'échantillon testé).

Complet = CTA / VMC raccordée

= réseaux complets

= terminaux installés (hors grilles)

En cas d'échantillonnage

Rappel, pour les tertiaire et collectifs, dans le cas d'un échantillonnage d'un ensemble de réseaux:

N = nombre de ventilateurs par ensemble

- Si $N \leq 5$ alors chaque réseau est soumis à essai.
- Si $N > 5$ alors le nombre de réseaux à soumettre à essai est : $5 + 40 \% \times (N - 5)$, le résultat est arrondi au nombre entier supérieur.

En cas d'échantillonnage

Échantillonnage d'un ensemble de réseaux (tertiaire / collectif)

Le(s) tronçon(s) testé(s) doit(doivent) être représentatifs :

- Surfaces
- Formes (rectangulaires/circulaires)
- Dimensions(« panel » représentatif)
- type (rigide métallique / souple ...)

Rapports

Selon FD E51-767 (rappel)

Selon le FD E51-767, les exigences du rapport L/A_j sont :

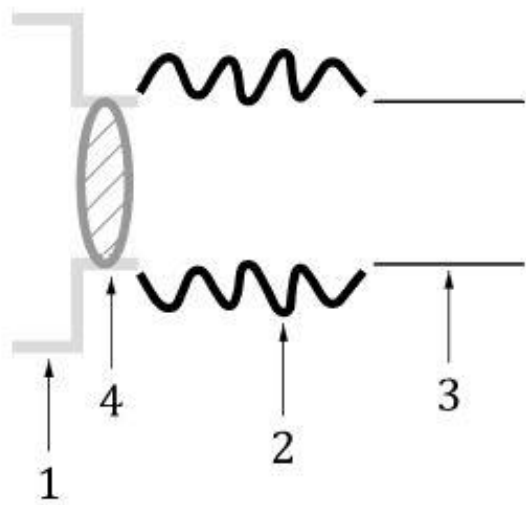
- 1. Le rapport L/A_j doit être calculé dans tous les cas, même en MI*
- 2. Dans le cas d'un échantillonnage 20%, le rapport doit être affiché et commenté. Aucune obligation du respect 1 et 1,5*
- 3. Dans le cas d'un échantillonnage 10%, le rapport doit être affiché et commenté. Obligation du respect ≥ 1*

A titre indicatif : pour les conduits rigides, le rapport normal est de $1 \leq L/A_j \leq 1,5$.

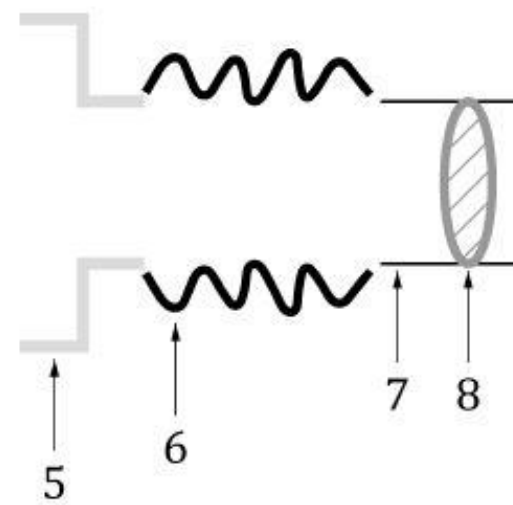
Conditions de mesure

Quelles que soient les conditions de mesure (échantillonnage / réseau complet)

→ La mesure doit être réalisée jusqu'au caisson (« au plus près »)



a) Obturation entre le caisson et la manchette de raccordement



b) Obturation au plus près de la manchette de raccordement réseau

- Obturation à l'intérieur du caisson = pas de coefficient de pénalité

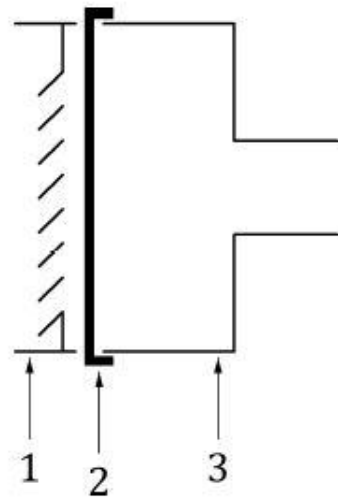


- Obturation à l'extérieur du caisson (au plus près) = pénalité de 1,3

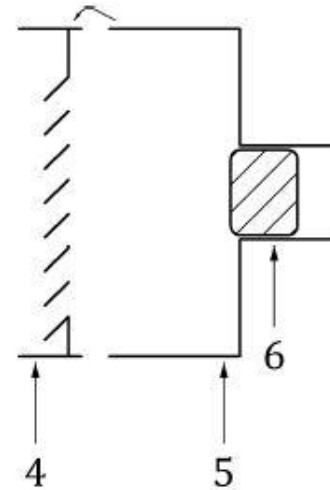


Gestion plenums / diffuseurs / terminaux

Rappel : ils doivent être installés, pour qu'une mesure soit une mesure « finale ».



a) Obturation de la section au niveau des terminaux

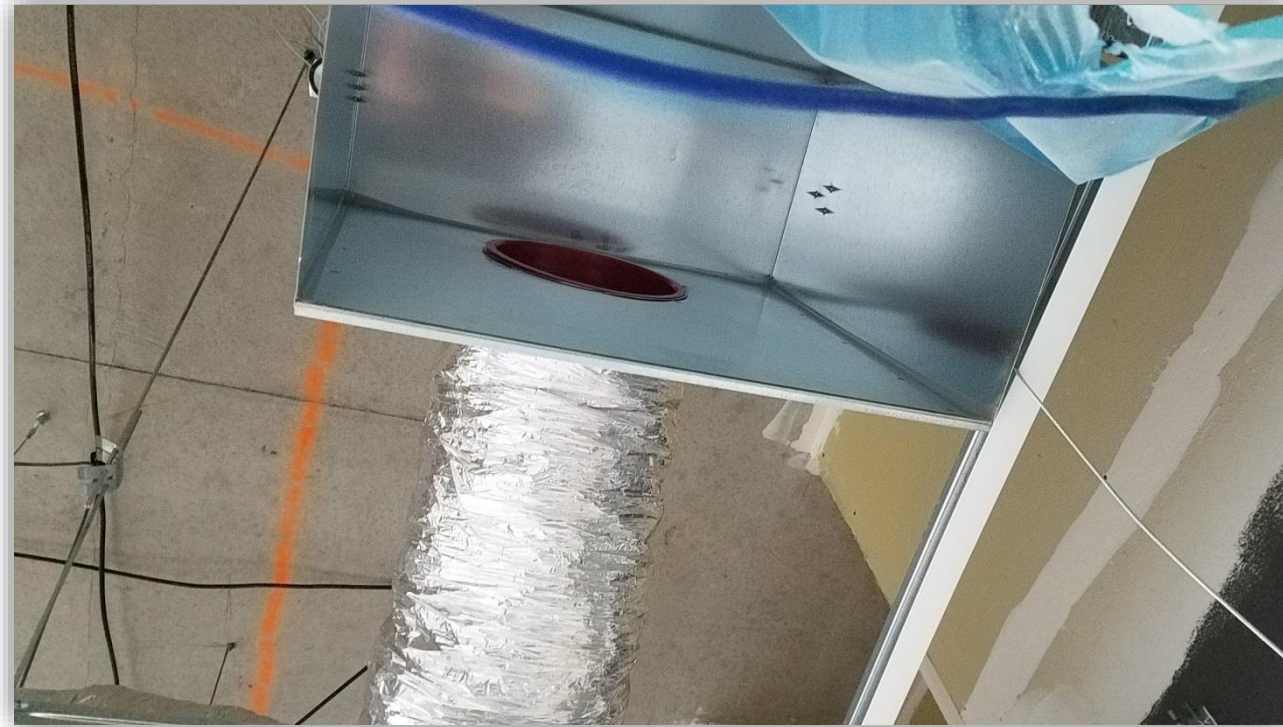


b) Obturation au niveau du raccordement entre le plénum ou l'UTA et le réseau

- Si obturation sur (ou sous) la grille = pas de coefficient de pénalité



- Si obturation dans, au moins un plénum, du réseau = pénalité de 1,3



Interactions avec installateur

- Synchronisation planning



- Trappes de visite à découper à des endroits stratégiques? (suivant tronçons échantillonnés)



RETOUR SUR LES MESURES DE LA PERFORMANCE DES BÂTIMENTS

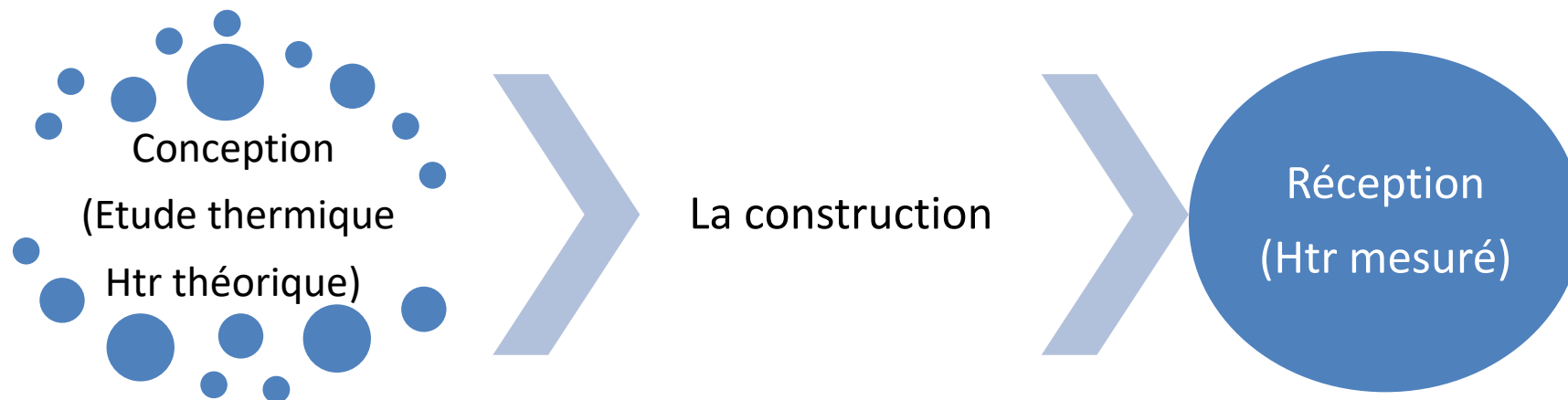
J. AURIEL



Mesure de la performance énergétique intrinsèque

Les objectifs :

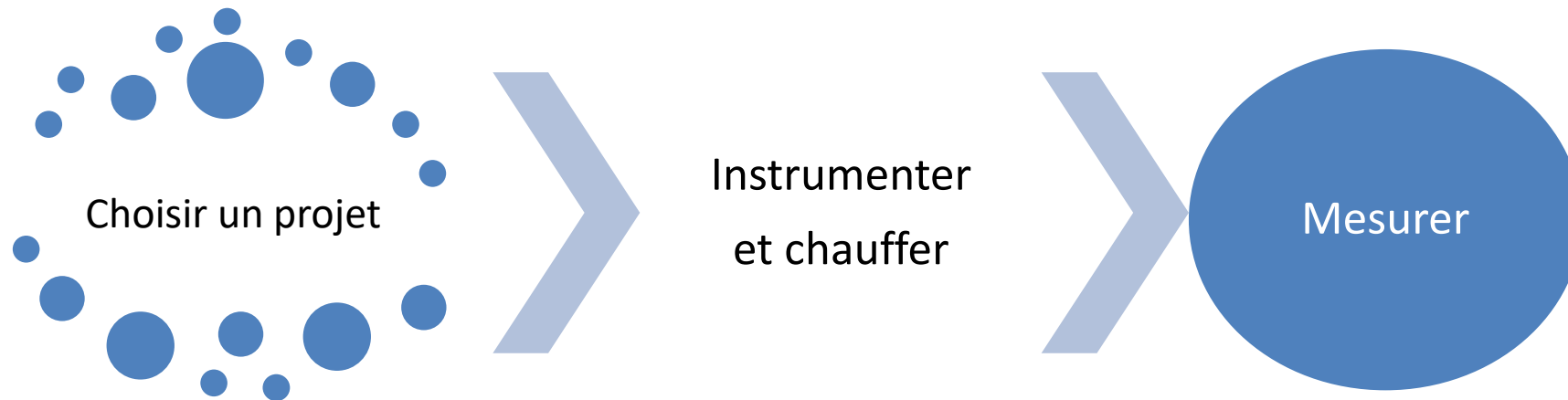
- **Compléter** la mesure de perméabilité à l'air de l'enveloppe
- **Mesurer in situ** le niveau d'isolation et de performance du bâtiment en phase finale à réception sous un indicateur Htr coefficient de déperdition thermique (NF EN ISO 52016-1 Juillet 2017)
- **Comparer** la valeur Htr obtenue dans l'étude thermique et la valeur mesurée in-situ



Mesure de la performance énergétique intrinsèque

Le principe :

- **Choisir un projet** adapté aux conditions pour réaliser les mesures
- **Instrumenter et chauffer** le bâtiment à l'aide d'appareils indépendant du système de chauffage
- **Mesurer** appareillage le bâtiment de capteurs de températures, de consommations et d'enregistreurs



Mesure de la performance énergétique intrinsèque

Les acteurs et porteurs de méthode :

- **Saint Gobain** avec la méthode QUB
- **CSTB associé à INES** avec la méthode ISABELE (rapprochement des méthodes ISABELE et EPILOG)



Source IMHEOL



Source IMHEOL

Mesure de la performance énergétique intrinsèque

Les appels à manifestation d'intérêt :

- **Programme DIANE** porté par le CSTB, Le Cerema et l'ADEME (pour le NEUF)
- **Programme SEREINE** coordonné par le CSTB (pour la RENOVATION)




DIANE

Programme de Déploiement national de mesures in situ des performances Energétiques des bâtiments



Sélection de professionnels opérateurs de mesure

Appel à Manifestation d'Intérêt

Une action portée par le CSTB, le Cerema et l'ADEME
















SEREINE

Solution d'Evaluation de la Performance Energétique IN-trinsèque des bâtiments

Appel à Manifestation d'Intérêt

Sélection de professionnels opérateurs de mesure

Appel coordonné par le CSTB

Mesure de la performance énergétique intrinsèque

Protocole MERLIN

Performance de l'enveloppe

- – Mesure de la perméabilité à l'air
- – Mesure de l'isolation thermique globale : méthode selon le protocole ISABELE du CSTB
- – Visualisation par thermographie IR

Performance des équipements de ventilation

- – Mesure étanchéité réseau
- – Mesures débits, pression, protocoles (Promevent)

Performance des équipements thermiques (Costic)

- – Tests fonctionnels
- – Mesures ponctuelles production thermique
- – Conformité des montages

Mesure de la performance énergétique intrinsèque

Des mesures réalisées au sein de SYNEOLE :

- Deux projets en maison individuelle diffus (départements du 44 et 49)
- Trois projets en maisons individuelles groupées (départements du 79 et 93)



Ses mesures expérimentales ont été réalisées pour CERQUAL en collaboration avec les porteurs de méthodes et des entreprises de SYNEOLE.



Francis TIFFANNEAU pour CERQUAL interviendra en plénière sur ce sujet lors de la réunion Qualibat

Mesure de la performance énergétique intrinsèque

Exemple d'installation ISABELE CSTB:



Source IMHEOL



Source IMHEOL



Source IMHEOL



Source IMHEOL

Mesure de la performance énergétique intrinsèque

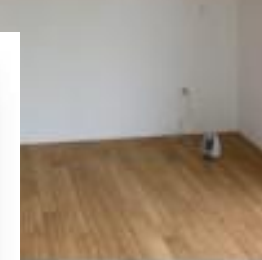
Exemple d'installation QUB ISOVER :



Source IMHEOL



Source IMHEOL



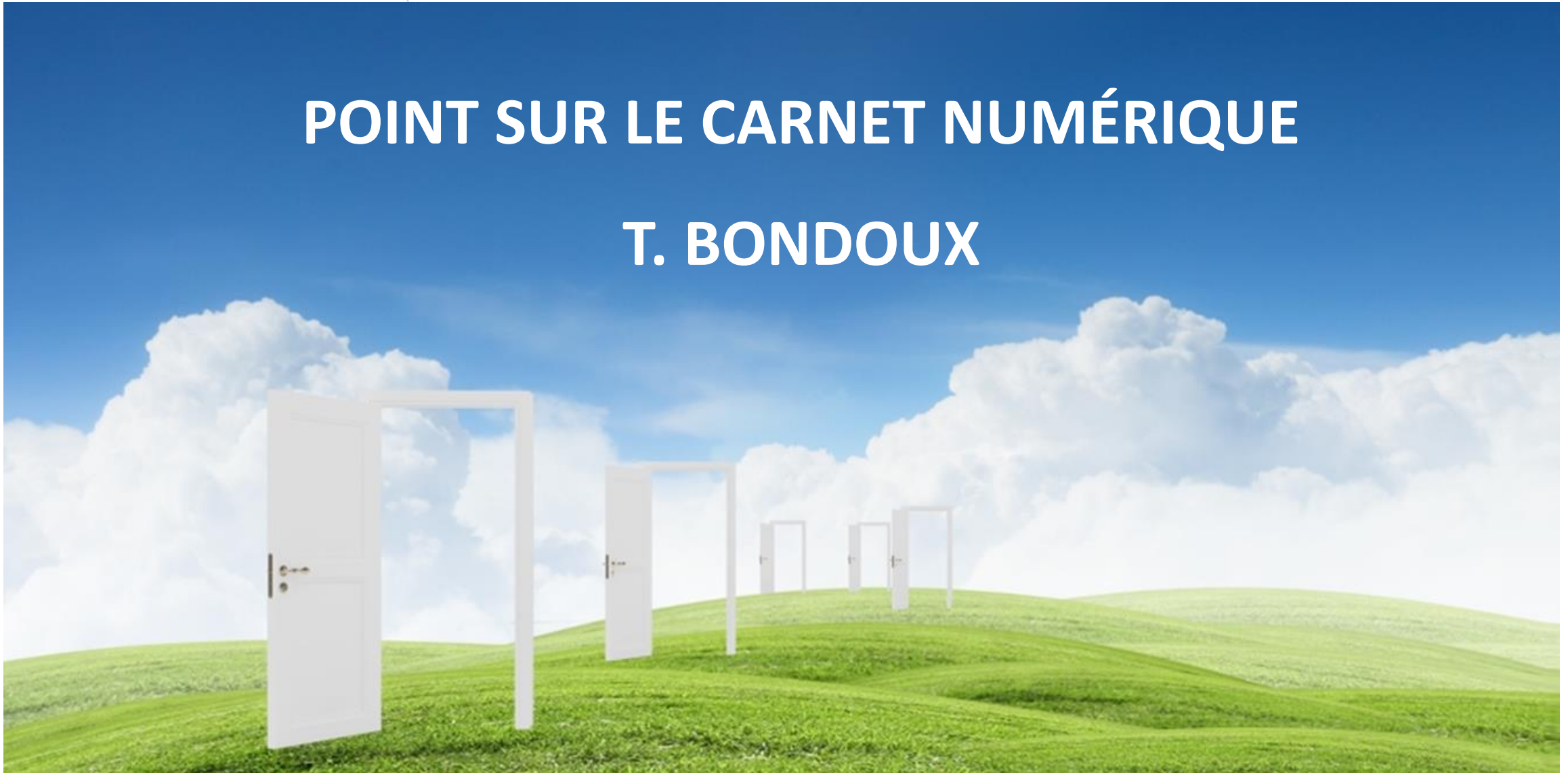
Source IMHEOL



Source IMHEOL

POINT SUR LE CARNET NUMÉRIQUE

T. BONDOUX





Le coach de votre logement

Carnet Numérique du Logement

Thomas BONDOUX

Directeur général

Thomas.bondoux@niko.eu



AU PROGRAMME

Introduction

Rappel réglementaire

Contenu du carnet

Utilité du carnet

Focus Mon Suivi Logement



PARTIE 1

INTRODUCTION

Fifthplay France (ex Dombox) existe depuis 2006

Filiale du groupe NIKO (Belgique)

+ de 80 000 logements équipés de notre solution
depuis 2012 (suivi des consommations)



PARTIE 2

RAPPEL REGLEMENTAIRE

- Article 11 – LOI TEPCV du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.
- Repris par Article 182 – LOI ELAN du 24 Novembre 2018.
- Définition du carnet numérique :
 - « *Le carnet numérique d'information, de suivi et d'entretien du logement contient les informations visant à connaître les ouvrages et les équipements existants, leurs modalités de fonctionnement, de maintenance et d'entretien, leur état et leur niveau d'entretien, les travaux d'aménagement ou de rénovation réalisés, les autorisations administratives, attestations, certifications et labels obtenus, ainsi que les informations de garantie ou d'assurance attachées aux ouvrages.* »
- Obligations :
 - **Logements neufs** : PC déposé à compter du **1er Janvier 2020** ;
 - **Logements existants** : à compter du **1er Janvier 2025**, si mutation.
- Modalités d'application :
 - « Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités d'application » de l'article 182.

- Décret validé en Juin 2019 par le CSCEE mais refusé par le Conseil d'Etat en Décembre 2019. **En l'état, la loi n'est donc pas applicable !**
 - Absence d'un motif d'intérêt général clair
 - Risque de bloquer les mutations de biens à cause de documents trop nombreux et mal définis
 - Risque de discrimination lié au numérique
- Repris par Article 12 – Projet de loi ratifiant l'ordonnance n°2020-71 du 29 Janvier 2020 relative à la réécriture des règles de construction (**analyse le 3 Mars 2020 en séance plénière du CSCEE**)
- Requalification en « Carnet d'information du logement »
- Obligations :
 - **Logements neufs** : PC déposé à compter du **1er Janvier 2022** ;
 - **Logements rénovés** : à compter du **1er Janvier 2022**, si incidence sur la performance énergétique.
- Modalités d'application :
 - « Un décret en Conseil d'Etat précisera les modalités d'application ».

PARTIE 3

CONTENU DU CARNET

(selon le dernier projet de décret de Juin 2019)

- **Doivent être obligatoirement consignés dans le carnet numérique :**
 - Les dates et descriptions des travaux d'aménagement ou de rénovation
 - Les dates de changement d'un équipement
 - Plus d'une dizaine de documents

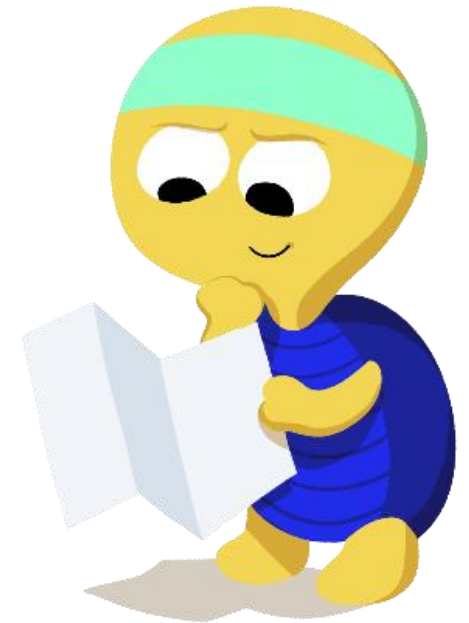


Carnet numérique

Les documents obligatoires

Maison individuelle	Logement collectif	Logement loué	Parties communes
- Plans de surfaces et coupes - Plans, schémas et descriptifs des réseaux - Notices de l'ouvrage et des équipements - Liste & Nomenclature des équipements - DPE (+ récapitulatif standardisé) - Etude thermique (+RSET) - Numéros d'identification des points de livraison des différents réseaux - Fiche descriptive du logement	- Plans de surfaces et coupes - Plans, schémas et descriptifs des réseaux - Notices de l'ouvrage et des équipements - Liste & Nomenclature des équipements - Le dossier des diagnostics techniques - Etude thermique (+RSET) - Numéros d'identification des points de livraison des différents réseaux - Fiche descriptive du logement	- Dossier de diagnostic - Etats des lieux à l'entrée - Charges récupérables - Déclaration de mise en location (si soumis) - Contrat de bail signé (facultatif)	- Numéro d'immatriculation de la copropriété - Documents relatifs à l'organisation de l'immeuble: - La fiche synthétique de la copropriété - Le règlement de copropriété - Les PV d'AG des 3 dernières années - Les informations financières - Le montant des charges courantes du budget prévisionnel et des charges hors budget - Les sommes susceptibles d'être dues au syndicat des copropriétaires par l'acquéreur - L'état global des impayés - le montant de la part du fonds de travaux - Le carnet d'entretien de l'immeuble - Une notice d'information relative aux droits et obligations des copropriétaires - Le plan de travaux d'économie d'énergie - Diagnostic global de l'immeuble et ses conclusions (facultatif)

- Soumis aux réglementations de type coffre-fort numérique
- Maintien du contenu jusqu'à ce que le bâtiment soit détruit physiquement
- Appartient au détenteur du carnet numérique
- Possibilité de le rendre consultable aux personnes que le détenteur désigne
- Accès gratuit pour les locataires et futurs acquéreurs potentiels
- Accès gratuit aux données des parties communes pour les copropriétaires
- Portabilité sans frais de gestion supplémentaires



PARTIE 4

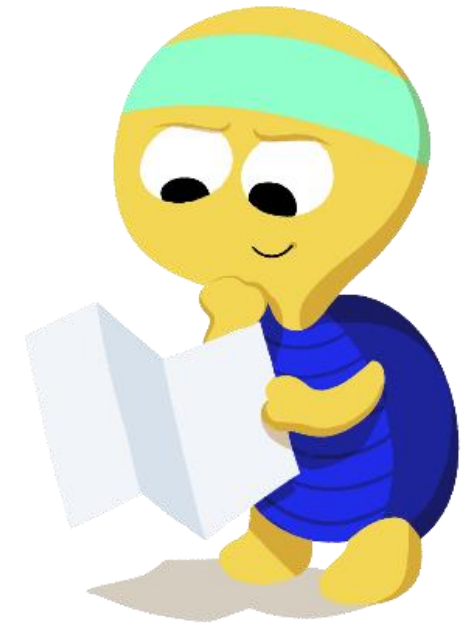
UTILITE DU CARNET

A photograph of a turtle resting on a rock in a pond, surrounded by reeds. The image is dark and moody, with the turtle's shell and head clearly visible against the background of tall green reeds. The text is overlaid on the image.

L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS !

Pour le respect de la loi de transition énergétique et la Stratégie Nationale Bas Carbone

- Par une meilleure connaissance des équipements installés
 - Stockage des notices d'utilisation et d'entretien
 - Alertes dynamiques sur les tâches d'entretien à réaliser pour avoir un équipement opérationnel le plus longtemps possible
- Pour éviter la perte d'information lors d'une mutation
- Par le suivi de la performance sur le long terme via le monitoring des consommations finales
- Pour aider à la décision lors d'une surconsommation effective (inciter à la rénovation)
- Pour aider à la rénovation / amélioration
 - Stockage des plans & caractéristiques des matériaux existants
 - Proposition de bouquets de travaux
 - Mise en relation avec des artisans



PARTIE 5
FOCUS MON SUIVI LOGEMENT



ThomasB

0/3 trophées

Mon logement ▾



Home Sweet Home

Prochains objectifs



Tailler la haie

14/03/2020

Révision de la chaudière par un professionnel



25/02/2021



3^{ème} version depuis 2012 ([Sortie le 12 Mars 2020](#))

100% compatible RT 2012 et CNE

100% personnalisable (maison ou appartement)

100% web et mobile

+ de 200 équipements CVC en base de données

+ de 100 astuces d'entretien et d'économies d'énergie

Compatible Linky et bientôt Gazpar

Disponible pour des revendeurs

A VOTRE DISPOSITION POUR EN DISCUTER !

QUESTIONS ?

Pour recevoir la présentation ->



Thomas BONDOUX

thomas.bondoux@niko.eu



Retrouvez-nous sur



Temps d'échange avec la Salle

